

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 350

17 février 2009

SOMMAIRE

ACTIV Parking Holdings S.A.	16757	International Golf & Leisure S.A.	16765
Advent Mach S.à.r.l.	16754	KBC Lease (Luxembourg) S.A.	16800
Au Petit Ver de Terre S.à r.l.	16760	Lanvi S.à.r.l.	16766
Balame S.à r.l.	16755	La Petite Maison, Evermarkt Industries et Cantilevers Everbloc	16771
Bisa S.A.	16757	Lear West European Operations	16788
Blue Chip Selection	16780	Luxatec S.A.	16787
Cape Clear Europe, S.à r.l.	16776	Mast S.à.r.l.	16759
Càput International S.A.	16759	Medea Development S.A.	16800
Carestin S.A.	16775	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	16765
Chemical Overseas SA	16755	Orelux S.A.	16754
Citco Finance (Luxembourg) S.A.	16759	Özaltin Luxembourg S.A.	16754
Cobalt Waterline S.à r.l.	16777	Pizza Connection Sàrl	16793
Codi Holding S.A.	16765	R.E.P. Real Estate Participation S.A.	16760
Codi Holding S.A.	16761	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. ...	16758
Codi Holding S.A.	16756	Robeco Interest Plus Funds	16787
Codi Holding S.A.	16765	See-Clear s.à.r.l.	16756
Corallo Financial S.A.	16792	Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l.	16758
Dexia Luxpart	16773	S.P.F. Samfran S.A.	16755
Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés	16780	Stardust Luxembourg S.A.	16757
F. LODOMEZ Promotion Immobilière S.A.	16758	STE S.A.	16799
Forestinvest S.A.	16793	Transfroid Europe S.A.	16789
Fun Park S.A.	16788	TRIGATTI Marbrerie S.à r.l.	16762
GCL Holdings S.C.A.	16794	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	16754
Global Strategic Holdings	16771	Workday S.à r.l.	16776
Heliaste Immobilière S.A.	16761	Workday S.à r.l.	16761
Iapetos S.à r.l.	16759	World Capital International S.A.	16783
ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l.	16756	WP Roaming II S.A.	16761

Orelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 30.210.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009015693/231/14.

(090015799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 68.826.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009015697/242/12.

(090015387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Özaltin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 125.789.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009015700/231/14.

(090015794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 89.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009015513/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08946. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Balame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.258.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 21 novembre 2008 à 15:00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009015411/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Chemical Overseas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.610.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009015701/219/14.

(090015757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

S.P.F. Samfran S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.996.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009015698/231/14.

(090015697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

See-Clear s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 29, place de l'Hotel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 133.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015549/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Codi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Mérisiers.
R.C.S. Luxembourg B 99.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015544/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.550.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au Luxembourg en date du 22 septembre 2008*

- L'Assemblée a pris note de la démission de Mesdames Catherine Koch et Véronique de Känel de leur mandat de gérant de la société, avec effet immédiat.

- L'Assemblée a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* M. Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, née le 03.03.1979 à Mont-Saint-Martin / France, ayant son domicile professionnel au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

et

* M. Frédéric Gardeur, Deputy Head of Business Unit, née le 11.07.1972 à Messancy / Belgique, ayant son domicile professionnel au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

en tant que gérants de la société.

- Le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour ICG Mezzanine Fund 2003 Luxco No. 3 S.A R.L.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Un Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009015117/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Stardust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.807.

—

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société le 16 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 16 décembre 2008 que:

- L'assemblée décide de rayer de la liste des administrateurs: Monsieur Yves BAGUETTE, Administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Rocourt, Belgique, domicilié professionnellement au 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

- L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

* Monsieur J. Bradley UNSWORTH, Administrateur de sociétés, né le 10 Avril 1959 à Kentville, Canada, domicilié professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg le 17 décembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009015308/2270/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

—

Statuts coordonnés déposés au registres de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009015702/212/12.

(090015816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

ACTIV Parking Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

—

En date du 14 janvier 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Victoria Management Services S.A., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-1234 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société

et

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009015320/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.225.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
T.C.G. Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009015644/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07186. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.860.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
T.C.G. Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009015646/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07185. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

F. LODOMEZ Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.269.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2008 de la SA F. Lodomez Promotion Immobilière tenue à WILWERDANGE que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur LODOMEZ Freddy, demeurant à B-4960 MALMEDY
- Monsieur LODOMEZ Franck, demeurant à B-4960 MALMEDY
- Monsieur LODOMEZ John, demeurant à B-4960 MALMEDY

Le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Freddy LODOMEZ, demeurant à B-4960 MALMEDY

et le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur PIERRE Emmanuel, demeurant à B-MALMEDY

ont été reconduits pour une période de six ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Wiltz, le 13.10.2008.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL
Bureau comptable et fiscal
Résidence Burrewée, L-9501 Wiltz
Signature

Référence de publication: 2009015151/557/26.

Enregistré à Diekirch, le 16 octobre 2008, réf. DSO-CV00158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Citco Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 6.177.600,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Doeke van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2009015648/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08200. - Reçu 52,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Mast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'ltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009015649/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07745. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Càput International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.642.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009015655/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05342. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Iapetos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.132.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 janvier 2009

- L'Assemblée a pris note de la démission de Mme Daniela Dostert et de M. Luca Gallinelli de leur mandat de gérant de catégorie B avec effet au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée a nommé avec effet au 12 janvier 2009 et pour une durée indéterminée, Mr Stephan Lobmeyr, Investment Manager, né le 29 juillet 1966 à Klagenfurt (Autriche), et domicilié professionnellement à College House, 272, Kings Road, London SW3 5AW, gérant de catégorie B.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. – S G G

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009015116/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Au Petit Ver de Terre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 101.022.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.01.2009.

Pour la société AU PETIT VER DE TERRE SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009015652/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03184. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.868.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Catégorie A:

- Monsieur Giorgio ANTONINI, domicilié professionnellement au 3A, via Carona, CH-6900 Lugano, Suisse;
- Madame Lucetta PIPERNO, domiciliée professionnellement au 15, via Danolo, Rome, Italie.

Catégorie B:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009015518/693/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Codi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Mérisiers.
R.C.S. Luxembourg B 99.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015547/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009015541/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08967. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Workday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 82.072.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009015694/242/13.

(090015367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.153.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle d'Administrateur personne physique suivant de la Société comme suit:

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté à LUXEMBOURG (L-1012)

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

* MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme
HELIASTE IMMOBILIERE S.A.
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur
représentée par C. FRANÇOIS / représentée par L. MOSTADE
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009015122/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

TRIGATTI Marbrerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 144.325.

— STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le dix-neuf janvier,

Pardevant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

TRIGATTI PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, numéro 21/2009 de son répertoire, ici représentée par deux administrateurs savoir:

- Monsieur Armand TRIGATTI, maître-façadier, demeurant à L-1232 Howald, 77, rue Ernest Beres,
- Madame Sandra TRIGATTI, maître en économie, demeurant à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden.

La société TRIGATTI PARTICIPATIONS S.A., ci-après appelée "le comparant", a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'achat, le travail et notamment la fabrication d'éléments préfabriqués, la vente de pierres naturelles de toutes provenances et de tous produits connexes ou similaires, l'achat et la vente de tous produits de façades ainsi que tous travaux pour la construction y relatifs,

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "TRIGATTI Marbrerie S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50.-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique TRIGATTI PARTICIPA-

TIONS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et Transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition Transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille sept cents (1.700.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, l'associée unique, la société TRIGATTI PARTICIPATIONS S.A., agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Sandra TRIGATTI, maîtresse en économie, née à Luxembourg le 16 avril 1969, demeurant à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden, est nommée pour une durée illimitée gérante unique de la société à responsabilité limitée TRIGATTI Marbrerie S.à r.l.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans limitation de montants par la signature de la gérante unique Madame Sandra TRIGATTI.

3. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. TRIGATTI, S. TRIGATTI, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2009. Relation: GRE/2009/339. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 janvier 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009015602/213/147.

(090015158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009015514/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08929. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Codi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Mérisiers.

R.C.S. Luxembourg B 99.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015545/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Codi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Mérisiers.

R.C.S. Luxembourg B 99.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015546/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

International Golf & Leisure S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.151.715,80.

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.592.

*Composition du Conseil d'Administration
de la société International Golf & Leisure SA, R.C. Diekirch B 96.592*

A l'occasion de l'Assemblée Générale le mandat des administrateurs a été renouvelé en date du 4 mai 2007 pour une période de 6 ans. Leur élection est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée de sorte que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Président:

Michels Pierre, 59, route de Bastogne, L-9512 Wiltz

Vice-Présidents:

Lambert Marc, 25, rue des Remparts, L-9555 Wiltz

Keipes Emanuel, 36, Grand-rue, L-9710 Clervaux

Administrateurs:

Koener Ernest, L-9701 Clervaux

Roemer Henri, 14, Op Baessent, L-9520 Wiltz

Schmit René, 36, Am Sonnenhang, B-4780 St. Vith

Schwartz Jean-Paul, 25, route de Kautenbach, L-9534 Wiltz

Shinn John, 33, rue N-D de Fatima, L-9520 Wiltz

Thoma Jean-Marie, 1, route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler

Weyer Georges, 56, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange

M. René Reinart n'est plus membre du Conseil d'Administration.

Eselborn, le 4 mai 2007.

International Golf & Leisure S.A.

Mecherwee, L-9748 Eselborn

Référence de publication: 2009015143/800373/32.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2009, réf. DSO-DA00004. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090014834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.842.349,20.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

(i) Mr. Alexander van der Lely, company director, born on December 22, 1968 in Zug (Switzerland), residing at Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, the Netherlands;

(ii) Mr. Laurens van der Lely, born on June 14, 2000 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, residing at Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, the Netherlands, here represented by Mr. Alexander van der Lely acting as father legal guardian;

(iii) Ms. Antonia van der Lely, born on April 24, 2002 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, residing at Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, the Netherlands, here represented by Mr. Alexander van der Lely acting as father legal guardian; and

(iv) Mr. Vincent van der Lely, born on July 28, 2004 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, residing at Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, the Netherlands, here represented by Mr. Alexander van der Lely acting as father legal guardian,

all here represented by Nicolas Van Heule, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies given on December 5th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Mr. Alexander van der Lely, Mr. Laurens van der Lely, Ms. Antonia van der Lely, Mr. Vincent van der Lely are the only shareholders of Lanvi S. à r.l. (the Shareholders), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg and its principal establishment at Weverskade 110, 3147 PA, Maassluis, the Netherlands, registered with Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.157, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 9th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1563 dated August 17th, 2006 (the Company).

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 13th, 2007, number 361 (the Articles).

III. The Company's share capital is presently set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

IV. Pursuant to the balance sheet of the Company dated September 30th, 2008, the Company's accounts show a receivable in the amount of EUR 1,000,000 towards Mr. Alexander van der Lely (the Receivable).

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 58,708,350) to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000), represented by forty thousand shares (40,000) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each to fifty-nine million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 59,708,350), by the issuance of two million three hundred forty-eight thousand three hundred thirty-four (2,348,334) new shares with a par value of EUR 25 each;

3. Subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 2. by way of the conversion of an amount of fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 58,708,350) out of the Company's share premium account;

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred sixty-six thousand euro and eighty cents (EUR 2,866,000.80) in order to bring it from its present amount of fifty-nine million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 59,708,350) to fifty-six million eight hundred forty-two thousand three hundred forty-nine euro twenty cents (56,842,349.20) by way of the reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25) to twenty-three euro and eighty cents (EUR 23.80) per share.

5. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the decision taken under items 2 and 4.

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S. à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

7. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 58,708,350) to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000), represented by forty thousand shares (40,000) shares having a par value of twenty five euro (EUR 25) each to fifty-nine million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 59,708,350), by the issuance of two million three hundred forty-eight thousand three hundred thirty-four (2,348,334) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

(i) Mr. Alexander Van der Lely, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 2,340,936 new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares);

(ii) Mr. Laurens van der Lely, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 2,466 Shares;

(iii) Ms. Antonia van der Lely, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 2,466 Shares, and

(iv) Mr. Vincent van der Lely, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 2,466 Shares.

All the two million three hundred forty-eight thousand three hundred thirty-four (2,348,334) Shares have been fully paid-up by way of the conversion of an amount of fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 58,708,350) out of the Company's share premium account.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Company that, as of the date of such certificate:

1. the attached balance sheet dated as of 30 September, 2008 shows that the Company's share premium account amounts to fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty-two euro (EUR 58,708,352) (the Share Premium).

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Share Premium contributed to the Company per the attached balance sheet is of fifty-eight million seven hundred eight thousand three hundred fifty-two euro (EUR 58,708,352) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company. In this respect, it should be noted that this is the Share Premium account for commercial purposes. The Share Premium account for Dutch tax purposes amounts to two hundred and one million six hundred and seventy five thousand euro (EUR 201,675,000).

The said certificate and a balance sheet of the Company as per the date hereof, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The Shareholders resolve to decrease of the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred sixty-six thousand euro and eighty cents (EUR 2,866,000.80) in order to bring it from its present amount of fifty-nine million seven hundred eight thousand three hundred fifty euro (EUR 59,708,350) to fifty-six million eight hundred forty-two thousand three hundred forty-nine euro twenty cents (56,842,349.20) by way of the reduction of the nominal value of the existing shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25) to twenty-three euro and eighty cents (EUR 23.80) per share.

As a consequence of the above capital reduction the aggregate amount of two million eight hundred sixty-six thousand euro and eighty cents (EUR 2,866,000.80) shall be paid pro rata to the Shareholders, it being understood that out of this aggregate amount, the amount of EUR 1,000,000 will be settled with the Receivable to Mr. Alexander van der Lely.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to restate the article 5.1 of the Articles which will henceforth have the following wording:

"5.1. The Company's corporate capital is set at fifty-six million eight hundred forty-two thousand three hundred forty-nine euro and twenty cents (EUR 56,842,349.20) represented by two million three hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four (2,388,334) shares in registered form having a nominal value of twenty-three euro and eighty cents (EUR 23.80) each, all subscribed and fully paid-up".

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand four hundred euro (EUR 6,400).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(i) M. Alexander van der Lely, administrateur de société, né le 22 décembre 1968 à Zug (Suisse), résidant à Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, les Pays-Bas;

(ii) M. Laurens van der Lely, né le 14 juin 2000 à Capelle aan den IJssel, les Pays-Bas, résidant à Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, les Pays-Bas, représenté par M. Alexander van der Lely, agissant en sa qualité de tuteur légal,

(iii) Melle Antonia van der Lely, née le 24 avril 2002 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, les résidant à Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, les Pays-Bas, représentée par M. Alexander van der Lely, agissant en sa qualité de tuteur légal,

(iv) M. Vincent van der Lely, né le 28 juillet 2004 à Capelle aan den IJssel, les Pays-Bas, résidant à Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, les Pays-Bas, représenté par M. Alexander van der Lely, agissant en sa qualité de tuteur légal,

tous ici représentés par Nicolas Van Heule, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 5 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M. Alexander van der Lely, M. Laurens van der Lely, Melle Antonia van der Lely, M. Vincent van der Lely sont les seuls associés de Lanvi S. à r.l. (les Associés), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège

social au 12, rue Léon Thyès, L-2336 Luxembourg et son principal établissement à Weverskade 110, 3147 PA Maassluis, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.157, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1563 du 17 août 2006 (la Société).

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 mars 2007, numéro 361 (les Statuts).

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

IV. Conformément au bilan de la Société daté du 30 septembre 2008, les comptes de la Société indiquent une créance d'un montant de EUR 1.000.000 envers M. Alexander van der Lely (la Créance).

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 58.708.350) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à cinquante-neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 59.708.350), par l'émission de deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent trente-quatre (2.348.334) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises telle que mentionnées au point 2. par la conversion d'un montant de cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 58.708.350) prélevé sur le compte de prime d'émission de la Société;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent soixante-six mille euros et quatre-vingts centimes (EUR 2.866.000,80) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 59.708.350) à cinquante-six millions huit cent quarante-deux mille trois cent quarante-neuf euros et vingt centimes (EUR 56.842.349,20) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25) à vingt-trois euros et quatre-vingts centimes (EUR 23,80) par part sociale.

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise aux points 2 et 4.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

7. Divers.

Les parties comparantes, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 58.708.350) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à cinquante-neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 59.708.350), par l'émission de deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent trente-quatre (2.348.334) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits,

(i) M. Alexander van der Lely, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 2.340.936 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales);

(ii) M. Laurens van der Lely, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 2.466 Parts Sociales;

(iii) Melle Antonia van der Lely, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 2.466 Parts Sociales; et

(iv) M. Vincent van der Lely, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 2.466 Parts Sociales.

Les deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent trente-quatre (2.348.334) Parts Sociales ont été intégralement libérées par la conversion d'un montant de cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 58.708.350) prélevé sur le compte de prime d'émission de la Société.

Il ressort d'un certificat émis à la date des présentes par la gérance de la Société qu'à la date de ce certificat:

1. le bilan annexé daté du 30 septembre 2008 indique que le compte de réserve de prime d'émission de la Société s'élève à cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 58.708.352) (la Prime d'Emission).

2. sur base de principes comptables généralement acceptés la valeur de la Prime d'Emission apportée à la Société d'après le bilan annexé est de cinquante-huit millions sept cent huit mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 58.708.352) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société. A cet égard, il faut noter que le compte de Prime d'Emission en question est à usage commercial. Le compte de Prime d'Emission pour les impôts néerlandais s'élève à deux cent un millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 201.675.000).

Ledit certificat et le bilan de la Société à la date des présentes, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent soixante-six mille euros et quatre-vingts centimes (EUR 2.866.000,80) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-neuf millions sept cent huit mille trois cent cinquante euros (EUR 59.708.350) à cinquante-six millions huit cent quarante-deux mille trois cent quarante-neuf euros et vingt centimes (EUR 56.842.349,20) en réduisant la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25) à vingt-trois euros et quatre-vingts centimes (EUR 23,80) par part sociale.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, le montant total de deux millions huit cent soixante-six mille euros et quatre-vingts centimes (EUR 2.866.000,80) sera payé au prorata aux Associés, étant entendu qu'un montant de EUR 1.000.000 prélevé sur ce montant total sera versé à M. Alexander van der Lely pour règlement de la Créance.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de reformuler l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six millions huit cent quarante-deux mille trois cent quarante-neuf euros et vingt centimes (EUR 56.842.349,20) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-quatre (2.388.334) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-trois euros et quatre-vingts centimes (EUR 23,80) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Vistra (Luxembourg) S. à r.l. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent environ à six mille quatre cents euros (EUR 6.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: N. Van Heule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52895. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009015622/5770/254.

(090015492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

La Petite Maison, Evermarkt Industries et Cantilevers Everbloc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 60.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015550/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Global Strategic Holdings, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.327.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FCOMI - L GLOBAL CAPITAL", société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, avec siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Stéphane MORELLE, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Global Strategic Holdings", Société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinquante mille Euros (EUR 4.050.000.-), représenté par quatre mille cinquante (4.050) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux des gérants.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme "FCOMI - L GLOBAL CAPITAL", prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre millions cinquante mille Euros (4.050.000.-EUR), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

16773

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans nul préjudice à la somme approximative de quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est situé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Abdou BENSOUA, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 3, rue Boudreau, F-75009 Paris, France.

- Monsieur Stéphane MORELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S.MORELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 janvier 2009. Relation: EAC/2009/ 695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009015601/239/116.

(090015206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable "DEXIA LUXPART" (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.211.

La Société a été constituée sous la dénomination de BIL LUXPART, suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 16 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 12 mai 1999.

L'assemblée débute à quatorze heures sous la présidence de Madame Blandine KISSEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Geneviève HAURY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe de Backer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. . Que la présente Assemblée a été convoquée:

- par lettres recommandées contenant l'ordre du jour faites en date du 31/10/2008.

- par avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, dans le Luxemburger Wort et dans le Letzebuenger Journal en date des 31/10/2008 et 21/11/2008.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 651.231,053 actions en circulation, 141 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 27 octobre 2008 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Remplacement, dans l'ensemble du texte des statuts, de la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002.

2. Ajout d'un nouvel Article 5, qui aura la teneur suivante: "La Société a désigné" Dexia Asset Management Luxembourg S.A." (ci-après dénommée "la Société de Gestion"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société."

3. Modification de la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles, dans l'ensemble du texte des statuts, deviennent des références aux nouveaux Articles.

4. Ajout d'un nouveau paragraphe, dans l'article 5 (ancienne numérotation), après le second paragraphe, d'un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante: "Le conseil d'administration peut créer, à tout moment, des classes d'actions supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des classes existantes ne soient pas modifiés par cette création."

5. Remplacement, dans l'article 5 (ancienne numérotation), des termes suivants "Le capital minimum de la société est l'équivalence en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000.-)" par les termes suivants "Le capital minimum de la Société est de 1.250.000,- EUR"

6. Remplacement, dans l'ensemble du texte des statuts, des termes "catégories d'actions" par "classes d'actions" ou "catégorie" par "classe".

7. Suppression, dans l'article 12 (ancienne numérotation), second paragraphe, première phrase, du terme "Spécial".

8. Ajout, en fin d'article 14 (ancienne numérotation), d'un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante: "Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier."

9. Remplacement, dans l'article 17 (ancienne numérotation), 3^{ème} paragraphe, première phrase des termes "les sociétés du groupe DEXIA" par "le groupe DEXIA".

10. Remplacement, dans l'article 23 (ancienne numérotation) des termes "LUF" par "EUR".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer, dans l'ensemble du texte des statuts, la référence à la loi du 30 mars 1988 par une référence à la loi du 20 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel Article 5, qui aura la teneur suivante:

"La Société a désigné" Dexia Asset Management Luxembourg S.A. "(ci-après dénommée "la Société de Gestion"), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles, dans l'ensemble du texte des statuts, deviennent des références aux nouveaux Articles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe, dans l'article 6 (ancien article 5), après le second paragraphe, qui aura la teneur suivante:

"Le conseil d'administration peut créer, à tout moment, des classes d'actions supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des classes existantes ne soient pas modifiés par cette création."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer dans l'article 6 (ancien article 5), les termes suivants "Le capital minimum de la société est l'équivalence en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000.-)" par les termes suivants "Le capital minimum de la Société est de 1.250.000,- EUR"

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer, dans l'ensemble du texte des statuts, les termes "catégories d'actions" par "classes d'actions" ou "catégorie" par "classe".

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans la première phrase du second paragraphe de l'article 13 (ancien article 12), le terme "Spécial".

Huitième résolution

L'assemblée décide d'ajouter en fin de l'article 15 (ancien article 14), un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:
"Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier."

Neuvième résolution

L'assemblée décide de remplacer dans la première phrase du 3^{ème} paragraphe de l'article 18 (ancien article 17), les termes "les sociétés du groupe DEXIA" par le groupe DEXIA".

Dixième résolution

L'assemblée décide de remplacer dans l'article 24 (ancien article 23) les termes "LUF" par "EUR".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. KISSEL, G. HAURY, P. DE BACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51687. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009015615/242/120.

(090015114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Carestin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 56.396.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 10/11/08

Dénomination sociale d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @Centure Sàrl en @Conseils Sàrl et ce depuis le 5 mai 2003

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean-Bernard et de la société @Conseils Sàrl. Monsieur Zeimet Jean-Bernard réside professionnellement au L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08 et la société @Conseils Sàrl est établie et à son siège social au L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société Read Sàrl qui est établie et a son siège social au L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri depuis le 02/06/08.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009015416/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Workday S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cape Clear Europe, S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.072.

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

WORKDAY INC. (formerly known as Cape Clear Software Inc.) having its registered office at 2023 North Main Street, Suite 500, Walnut Creek, CA 94596, U.S.A,

here represented by Mr Giovanni LA FORGIA, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CAPE CLEAR EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on May 2, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 1091 of November 30, 2001. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on May 25, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 1142 of December 11, 2001.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Workday S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company exists under the name of Workday S.à r.l."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le treize janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WORKDAY INC. (anciennement dénommée Cape Clear Software Inc.) dont le siège sociale est établi à 2023 North Main Street, Suite 500, Walnut Creek, CA 94596, U.S.A,

ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

-Qu'il est le seul et unique associé de la société CAPE CLEAR EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 2 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1091 du 30 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 25 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1142 du 11 décembre 2001.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "Workday S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

"La Société prend la dénomination de Workday S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1519. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009015628/242/77.

(090015361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of the month of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of "Cobalt Waterline S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 123 830, incorporated by deed of the undersigned notary dated 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 466 of 27 March 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 5 November 2008 published in the Mémorial number 2780 of 18 November 2008.

The meeting was opened by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration

authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

2. That it appears from the attendance list that all six thousand eight hundred (6,800) shares in issue are represented at the present meeting.

3. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

4. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

(i) Increase of the issued share capital of the Company from one hundred and seventy thousand Euro (€170,000) to two hundred thousand Euro (€200,000) by the issue of one thousand two hundred (1,200) new shares of a par value of twenty-five Euro (€25) each to Balmoral Capital I LP and Balmoral Capital A LP (the "Subscribers"),

(ii) subscription to and payment of the subscription price by the Subscribers by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting in a receivable held by the Subscribers against the Company; approval of the valuation of such Contribution in Kind;

(iii) consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Articles.

The decisions taken by the meeting are as follows:

Sole resolution

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred and seventy thousand Euro (€170,000) to two hundred thousand Euro (€200,000) by the issue of one thousand two hundred (1,200) new shares of a par value of twenty-five Euro (€25) each to the Subscribers as follows:

Subscribers	Number of Shares	Aggregate Subscription Price (€)
Balmoral Capital I LP	801	€20,025
Balmoral Capital A LP	399	€9,975
Total	1,200	€30,000.-

The new one thousand two hundred (1,200) shares referred to above have been subscribed and paid in full by the Subscribers, here represented by Mariya Gadzhalova, prenamed, by virtue of the aforesaid proxies, by way of the transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The general meeting approved the subscription to the one thousand two hundred (1,200) shares by the Subscribers.

The above Contribution in Kind has been valued at thirty thousand Euro (€30,000) pursuant to a valuation report dated 22nd December, 2008 prepared by the board of managers of the Company, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the value of the Contribution in Kind consisting in a receivable held against the Company amounts to thirty thousand Euro (€30,000), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (being one thousand two hundred (1,200) shares) for a total subscription price of thirty thousand Euro (€30,000)."

Consideration

In consideration for the above Contribution in Kind, the Company issues one thousand two hundred (1,200) shares for a total amount of thirty thousand Euro (€30,000).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind by the Subscriber to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the Articles of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (€200,000) divided into eight thousand (8,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de "Cobalt Waterline S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123 830, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 466 du 27 mars 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial numéro 2780 du 18 novembre 2008.

L'assemblée a été ouverte à sous la présidence de Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigna comme secrétaire et scrutateur Me Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter que:

1. Que les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants.

2. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les six mille huit cents (6.800) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

3. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

4. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

(i) Augmentation du capital émis de la Société pour le porter de cent soixante-dix mille Euro (€ 170.000) à deux cent mille Euro (€ 200.000) par l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) à Balmoral Capital I LP et Balmoral Capital A LP (les "Souscripteurs");

(ii) souscription et paiement du prix de souscription par les Souscripteurs par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance détenue par les Souscripteurs à l'encontre de la Société; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature;

(iii) modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des Statuts.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de cent soixante-dix mille Euro (€170.000) à deux cent mille Euro (€200.000) par l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25) aux Souscripteurs.

Les mille deux cent (1.200) parts sociales nouvelles désignées ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs ici représentés par Me Mariya Gadzhalova, prénommée, en vertu des prédites procurations par le transfert de l'Apport en Nature à la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (€)
Balmoral Capital I LP	801	€20,025
Balmoral Capital A LP	399	€9,975
Total	1,200	€30,000.-

L'assemblée générale a décidé d'approuver la souscription des mille deux cents (1.200) parts sociales par les Souscripteurs.

L'Apport en Nature a été évalué à trente mille euros (€30.000) en vertu d'un rapport d'évaluation daté du 22 décembre 2008, préparé par le conseil de gérance de la Société; ce rapport restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement. La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société s'élève à trente mille euros (€30.000), étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (à savoir mille deux cents (1.200) parts sociales) pour un prix de souscription total de trente mille euros (€30.000)."

Contrepartie

En contrepartie de l'Apport en Nature, la Société émet mille deux cents (1.200) parts sociales préférentielles pour un montant total de trente mille euros (€30.000).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature par le Souscripteur à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence des précédentes résolutions, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 de la société comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille Euro (€200.000) divisé en huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant à la Société à la suite de son augmentation du capital social sont évalués à environ EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53201. Reçu à 0.50 % cent cinquante euros (150€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009015620/242/152.

(090015120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 28.312.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 octobre 2008

L'assemblée générale ordinaire de ETS. KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Est renommée réviseur d'entreprises pour la période d'une année la société:

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION, EVERARD - KLEIN S.A R.L. 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG

- Est révoqué du mandat de commissaire aux comptes:

Becker, Gales & Brunetti S.A., domicilié à 3, rue des Foyers, L-1537 LUXEMBOURG

Itzig, le 5 janvier 2009.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009015316/1345/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Blue Chip Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.119.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BLUE CHIP SELECTION (the "Company"), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 71.119, incorporated by a deed of Maître Edmond Shroeder, then notary residing in Mersch, on August 16, 1999, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 859 of November 17, 1999. The articles of incorporation of the Company have been modified following the decision of the Extraordinary

General Meeting held on November 29, 2006 before Maître Gérard LECUIT, notary, then residing in Luxembourg, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2360 dated December 18, 2006.

The general meeting is opened at 11.00 and Mr Jean-Michel GELHAY, director, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary Mrs Valérie GLANE, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Ms Maria MENTO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve and liquidate the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers and remuneration;
3. Appointment of Deloitte as auditor to the liquidation;
4. Discharge to the Directors;
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. As the assets of the Company fell below one fourth of the minimum capital level required by the law, the present meeting can deliberate with no quorum and the resolutions, to be valid, must be taken by an affirmative vote of the shareholders holding one fourth of the shares represented to the meeting.

IV. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- in the "d'Wort" on December 9, 2008 and December 22, 2008;
- in the Mémorial, Recueil C number 2823 of December 9, 2008 and Recueil C number 3000 of December 22, 2008;
- in the Herald Tribune on December 9, 2008 and December 22, 2008;
- in the "BALO" on December 10, 2008 and December 22, 2008;

and sent to the holders of shares in registered form on December 9, 2008,

as was certified to the notary executing this deed.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting

V. It appears from the attendance list, that out of 499 (four hundred and ninety-nine) outstanding shares, 10 (ten) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The meeting decides to appoint, the company BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 25.459, represented by both Mr. Jean-Michel Gelhay, Director, born on December 1st, 1949 in Arlon (Belgium) and Mr. Donald Villeneuve, Director, born on April 23rd, 1963 in Quebec (Canada), both professionally residing in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, as liquidator of the Company.

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be shall be remunerated according to standard usage.

Third resolution

The meeting decides the appointment of Deloitte S.A., as auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting grants full discharge to the Directors from their respective duties as of December 31, 2008.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BLUE CHIP SELECTION (la "Société") avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 71.119 et constituée suivant acte notarié de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 16 août 1999, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 859 du 17 novembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant une décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 novembre 2006 devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg, et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2360 du 18 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11h00 et Monsieur Jean-Michel GELHAY, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie GLANE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Maria MENTO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre et de liquider la SICAV;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments;
3. Nomination de Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation;
4. Décharge aux Administrateurs;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. Comme les actifs de la Société sont tombés en dessous du quart (1/4) du capital minimum prévu par la loi, la présente assemblée peut délibérer sans condition de présence et les résolutions, pour être valables, doivent être prises par un vote affirmatif des actionnaires possédant un quart des actions représentée à l'assemblée.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'avis, comprenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le "d'Wort" en date du 9 et 22 décembre 2008;
- dans le Mémorial, Recueil C numéro 2923 du 9 décembre 2008 et Recueil C numéro 3000 du 22 décembre 2008;
- dans le Herald Tribune en date du 9 et 22 décembre 2008;
- dans le "BALO" en date du 10 et 22 décembre 2008

et envoyés par lettre missive aux actionnaires nominatifs le 9 décembre 2008,

tel que certifié au notaire instrumentant cet acte.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

VI. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur 499 (quatre cent nonante-neuf) actions en circulation, 10 (dix) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

16783

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, la société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.459, représentée à la fois par Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, né à Arlon (Belgique) le 1er décembre 1949, et Monsieur Donald Villeneuve, Conseiller de Direction, né à Québec (Canada) le 23 avril 1963, demeurant tous deux professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Deloitte S.A. comme auditeur à la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. GELHAY, V. GLANE, M. MENTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. Relation: LAC/2009/791. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009015621/242/155.

(090015117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

World Capital International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.330.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis),

ici valablement représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 9 janvier 2009.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "WORLD CAPITAL INTERNATIONAL S.A." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets, de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter par tous autres moyens pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations pour favoriser l'accomplissement de son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour

chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.
- 3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par AMERICAN INVESTORS CORPORATION, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, demeurant au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
- Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Maître Cécile HESTIN, prénommée, est nommée Président du Conseil d'administration.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/432. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009015607/239/199.

(090015281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 47.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Remich le 20 janvier 2009

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Bernard SOMBSTHAY et de Monsieur Daniel FRATTA en tant qu'administrateurs.

L'assemblée générale accepte également la démission de Monsieur Daniel FRATTA en tant qu'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Emile UEBERECKEN demeurant à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon et de nommer ce dernier administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015269/680/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 novembre 2008 a décidé:

de renouveler les mandats d'administrateurs de

- Madame Edith J. Siermann, Executive Vice President, Robeco Groep N.V., 120, Coolsingel, NL-3011 AG Rotterdam,
- Monsieur Francesco O. Baici, Vice-President, Robeco Schweiz, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zürich,
- Monsieur Ali Ould Rouis, Robeco France, 21, boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a également décidé de nommer en date du 27 novembre 2008, ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, RCS B 47.771, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009015356/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Fun Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 67.646.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009015657/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Lear West European Operations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.040.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.878.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 novembre 2008 que Mme Rosa VIL-LALOBOS a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 novembre 2008 et que M. Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 30 novembre 2008.

A compter du 30 novembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Paul Roger JEFFERSON, gérant A,
- Robert HOOPER, gérant A,
- Luca Gallinelli, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

pour LEAR WEST EUROPEAN OPERATIONS
SGG S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2009015329/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Transfroid Europe S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 144.346.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SHELLES S.A.", ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.728.

2) La société à responsabilité limitée "TOTALES", ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.989.

3) Monsieur Pierre-Laurent RIVARA, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1211 Genève 12 (Suisse), 6 Tour-de-Champel, case postale 535.

Tous trois ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de trois procurations sous seing privé données en date du 19 novembre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRANSFROID EUROPE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de commissionnaire, de tractionnaire, d'affrètement, de transporteur, de location de véhicule avec ou sans chauffeur, de conditionnement, d'entreposage, d'exploitation de centre logistique et de plateforme logistique; toutes activités de messagerie et de distribution de tous produits assurés par des véhicules de plus ou moins de 3,5 tonnes; toutes activités de location de véhicules et de matériels pour le transport routier de marchandises au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Dudelange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2.- Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration

Souscription - Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société "SHELLES S.A.", préqualifiée, cent actions	100
2. La société "TOTALES", préqualifiée, cent actions	100
3. Monsieur Pierre-Laurent RIVARA, préqualifié, huit cents actions	800
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31 000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, né à Longwy (France), le 21 octobre 1965, demeurant à F-54550 Maizières (France), 6, rue du Ruisseau.

b) Monsieur Patrick GEORGEL, dirigeant de sociétés, né à Longwy (France), le 30 juin 1964, demeurant à F-54150 Vandoeuvre les Nancy, 9, Avenue du Général Leclerc.

c) Monsieur Pierre-Laurent RIVARA, administrateur de sociétés, né à Gênes (Italie), le 6 octobre 1962, demeurant à CH-1211 Genève 12 (Suisse), 6 Tour-de-Champel, case postale 535.

Monsieur Didier GEORGEL, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3840. Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,00 à 0,50 % = 155,00

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 janvier 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009015597/236/186.

(090015782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Corallo Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.265.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2/12/2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009015520/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pizza Connection Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 29, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.451.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Nicola RESCAZZI (matr: 1973 12 08 991), né le 8 décembre 1973 à Ferrara (Italie), demeurant à L-9047 Ettelbruck, 29, rue Prince Henri,

le prénommé seul associé de la société à responsabilité limitée "PIZZA CONNECTION SARL", (matr. 2008 2423 789), avec siège social à L-9047 Ettelbruck, 29, rue Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, à la page 81602 de l'année 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.451,

lequel comparant, représentant 100% du capital social de la susdite société, a requis le notaire d'acter:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale avec effet au 31 décembre 2008, la clôture des comptes ayant eu lieu à la même date;
- que le comparant donne décharge au gérant pour l'exercice de ses fonctions;
- que le comparant décide de dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2008;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile du comparant;

Frais

Les frais des présentes sont à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RESCAZZI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2009. DIE/2009/387. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Ettelbruck, le 26 janvier 2009.

Pour copie conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009015640/4917/37.

(090015521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Forestinvest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.106.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2007

Démission du commissaire:

La démission de SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL au poste de commissaire.

Nomination d'un nouveau commissaire:

Est nommée au poste de commissaire:

- La VERICOM SA

46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

RCS Luxembourg B 51.203

Son mandat prendra fin au terme de celui de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009015186/1185/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

In the year two thousand eight, the twenty-second day of December, before Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141684, with a statutory capital of EUR 113,443.75.- (the Company). The Company has been incorporated on July 4, 2008 pursuant to a deed of Me Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 25, 2008 pursuant to a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. GCL Holdings GP S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141787, acting in its capacity as both limited shareholder and managing shareholder,

hereby represented by Société Européenne de Banque, itself represented by Mr. Seiji AMINO and Mr. Francesco MOGLIA, with professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy given on December 22, 2008,

2. GCL Holdings LP S.à r.l. a private limited liability company existing under the law of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138208 and having its registered office at 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, acting in its capacity as limited shareholder,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 22, 2008,

3. HVB CAPITAL PARTNERS AG, a company existing under the laws of Germany, having its registered office at Am Tucherpark 1, 80538 Munich and registered with Trade register of Munich under Munich HRB 130379,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 19, 2008,

4. Marco Giovannini born in Rome, on 16 April 1956, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. GNMRC56D16H501K,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 18, 2008,

5. Francesco Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 10 September 1958, resident in Milan, via Pinerolo 74/A, fiscal code no. BVOFNC58P10F912N,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 18, 2008,

6. Anibal Diaz Diaz born in El Ferrol (La Coruña), on 7 May 1953, resident in Milan, via Patroclo 23/6, fiscal code no. DZINBL53E07Z131P,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 19, 2008,

7. Gianni Roberto Ferrari born in Alessandria, on 19 November 1944, resident in Alessandria, via Casale 18, fiscal code no. FRRGNR44S19A182L,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 18, 2008,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari, born in Alessandria, on 20 February 1956, resident in Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, fiscal code no. FRRPMR56B20A182T,

hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, by virtue of a proxy given on December 18, 2008.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 362.50 (three hundred sixty-two euro and fifty cents) in order to bring it from its present amount of EUR 113,443.75 (one hundred thirteen thousand four hundred forty three Euro and seventy five cents), represented by 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 31,582 class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 4,719 class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 54,453 preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares) to the amount of EUR 113,806.25 (one hundred thirteen thousand eight hundred six euro and twenty-five cents) represented by 1 (one) Management Share, 31,688 Class A Limited Shares, 4,719 Class B Limited Shares and 54,637 Preferred Shares, by a contribution in cash by HVB Capital Partners AG consisting of 106 Class A Limited Shares and 184 Preferred Shares.

3. Acknowledgement by GCL Holdings GP S.à r.l, GCL Holdings LP S.à r.l., Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari and Paolo Maria Edilio Ferrari of the waiver of their preferential subscription right.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2. above.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 362.50 (three hundred sixty-two euro and fifty cents)

in order to bring it from its present amount of EUR 113,443.75 (one hundred thirteen thousand four hundred forty-three euro and seventy five cents), represented by 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share), 31,582 class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares), 4,719 class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares) and 54,453 preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares)

to the amount of EUR 113,806.25 (one hundred thirteen thousand eight hundred six euro and twenty-five cents) represented by 1 (one) Management Share, 31,688 Class A Limited Shares, 4,719 Class B Limited Shares and 54,637 Preferred Shares, by a contribution in cash for an amount of EUR 758,400 (seven hundred fifty eight thousand four hundred) by HVB Capital Partners AG and the subsequent issue of 290 new shares divided into 106 Class A Limited Shares and 184 Preferred Shares (the HVB Cash Contribution).

Third resolution

To the extent necessary, the Meeting further acknowledges the waiver by GCL Holdings GP S.à r.l, GCL Holdings LP S.à r.l., Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari and Paolo Maria Edilio Ferrari of their preferential subscription right.

The shareholders' waiver of their preferential subscription right referred to above does not imply a final or explicit waiver of preferential subscription rights for any future increase of capital which might be decided by the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

HVB CAPITAL PARTNERS AG, prenamed, hereby represented by Société Européenne de Banque, prenamed, declares to subscribe to 106 (one hundred six) Class A Limited Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty five cents)

each and to 184 (one hundred eighty-four) Preferred Shares, having a par value of EUR 1.25 (one euro twenty five cents) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash of 758,400 EUR (seven hundred fifty-eight thousand four hundred euro), to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 362.50 (three hundred sixty-two euro and fifty cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 758,037.50 (seven hundred fifty-eight thousand thirty-seven euro and fifty cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR 113,806.25 (one hundred thirteen thousand eight hundred six euro and twenty-five cents) represented by:

a. 1 management share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Management Share) (Action de Commandité),

b. 31,688 (thirty-one thousand six hundred and eighty-eight) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),

c. 4,719 (four thousand seven hundred and nineteen) class B limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares, and together with the Class A Shares are collectively referred to as the Ordinary Limited Shares), and

d. 54,637 (fifty four thousand six hundred thirty-seven) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (actions de commanditaire)).

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6.100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings S.C.A une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois avec siège social au 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 141684 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juillet 2008, suivant un acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1302 du 28 mai 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 25 septembre 2008 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GCL Holdings GP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141787,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par M. Seiji AMINO et Francesco MOGLIA, employés, Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2008,

2. GCL Holdings LP S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138208,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2008,

3. HVB Capital Partners AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 Munich et immatriculée au Registre de Sociétés de Munich sous le numéro HRB 130379,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2008,

4. Marco Giovannini, né à Rome, le 16 avril 1956, résident à Milan, Via Pietro Paleocapa 4, code fiscal num. GNVNRC56D16H501K,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2008,

5. Francesco Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 10 septembre 1958, résident à Milan, Via Pinerolo 74/a, code fiscal numéro. BVOFNC58P10F912N,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2008,

6. Anibal Diaz Diaz, né à El Ferrol (La Coruña), le 7 mai 1953, résident à Milan, via Patroclo 23/6, code fiscal num. DZINBL53E07Z131P,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2008,

7. Gianni Roberto Ferrari, né à Alessandria, le 19 novembre 1944, résident à Alessandria, Via Casale 18, code fiscal numéro. FRRGNR44S19A182L,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2008,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari, né à Alessandria, le 20 février 1956, résident à Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, code fiscal numéro. FRRPMS56B20A182T,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2008.

Les parties comparante désignées du point 1 à 8 sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

La procuration des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 362,50 euro (trois cent soixante deux euro et cinquante centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 113 443,75 (cent treize mille quatre cent quarante trois euros et soixante quinze centimes), représenté par 1 action commandité (l'Action Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro, 31 582 actions commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Commanditaires de Classe A), 4,719 actions commanditaires ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions Commanditaires de Classe B) et 54 453 actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Préférentielles) au montant de EUR 113 806,25 (cent treize mille huit cent six euro et vingt-cinq centimes) représenté par 1 (une) Action Commandité, 31 688 (trente-et-un mille six cent quatre-vingt-huit) Actions Commanditaires de Classe A, 4 719 (quatre mille sept cent dix-neuf) Actions Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et 54 637 (cinquante-quatre mille six cent trente-sept) Actions Préférentielles par un apport en numéraire de HVB Capital Partners AG d'un montant total de 758 400 euro (sept cent cinquante huit mille quatre cent euro) et la conséquente émission de 106 actions Commanditaires de classe A et 184 actions Préférentielle

3. Connaissance de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l, GCL Holding LP S.à r.l, Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari and Paolo Maria Edilio Ferrari à leurs droits de souscription préférentiels.

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus.

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de banque afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

7. Divers

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, Les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 362,50 euro (trois cent soixante deux euro et cinquante centimes)

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 113 443,75 (cent treize mille quatre cent quarante-trois euros et soixante quinze centimes), représenté par 1 action commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro, 31 582 actions commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Commanditaires de Classe A), 4 719 actions commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions Commanditaires de Classe B) et 54 453 d'actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1.25 chacune (les Actions Préférentielles)

au montant de EUR 113 806,25 (cent treize mille huit cent six euro et vingt-cinq centimes) représenté par 1 Action Commandité, 31 688 Actions Commanditaires de Classe A, 4 719 Actions Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et 54 637 Actions Préférentielles par un apport en numéraire de HVB Capital Partners AG d'un montant total de 758 400 euro (sept cent cinquante huit mille quatre cent euro), et l'émission de 290 Actions nouvelles divisées en 106 Actions Commandités de Classe A et 184 Actions Préférentielles (l'apport en espèces HVB).

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance de la renonciation par GCL Holdings GP S.à r.l., GCL Holdings LP S.à r.l., Marco Giovanni, Francesco Bove, Anibal Diaz Diaz, Gianni Roberto Ferrari and Paolo Maria Edilio Ferrari à leurs droits de souscription préférentiels.

La renonciation par les Associés à leur droit de souscription préférentiels, comme indiqué ci-dessus, n'implique pas une renonciation à leur droit de souscription définitive ou explicite pour toute future augmentation de capital pouvant être décidée par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

HVB Capital Partners AG représentée par Société Européenne de Banque S.A., précitée, elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2008 déclare souscrire à 106 Actions Commanditaires de Classe A et 184 Actions Préférentielles, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de 758 400 euro (sept cent cinquante huit mille quatre cent euro) affecté comme suit:

(i) un montant de 362,50 euro (trois cent soixante deux euro et cinquante centimes) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de 758 037,50 euro (sept cent cinquante-huit mille trente-sept euro et cinquante centimes) au compte prime d'émission de la Société.

A la suite de l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 113 806,25 (cent treize mille huit cent six euro et vingt-cinq centimes) représenté comme suit:

- a. 1 action commandité (l'Action Commandité) d'une valeur nominale de 1,25 euro.
- b. 31 688 actions commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune; (les Actions Commanditaires de Classe A).
- c. 4 719 actions commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 1,25 euro chacune (les Actions Commanditaires de Classe B et ensemble avec les Actions Commanditaires de Classe A, les Actions Commanditaires).
- d. 54 637 d'actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (Actions Préférentielles, et avec les Actions Commanditaires de Classe A et Actions Commanditaires de Classe B sont dénommées les Actions Commanditaires).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. AMINO et F. MOGLIA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53209: Reçu trois mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 3.792.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009015626/208/303.

(090015637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Sébastien COYETTE
- Monsieur Laurent PECHEUR
- Madame Marie-Anne BACK

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009015526/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2008

- Les démissions de Messieurs Werner FRANCK et Willy VANDERSMISSEN de leurs mandats d'administrateurs sont actées.

- Monsieur Tom VLAMINCK, administrateur, demeurant au n° 43 Duboisstraat Bus 4, B-2060 Antwerpen et Michel RABAU, administrateur, demeurant au n° 23, Bergestraat, B-3220 Holsbeek, sont nommés nouveaux administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Monsieur Tom VLAMINCK, administrateur, demeurant au n° 43 Duboisstraat Bus 4, B-2060 Antwerpen est nommé comme nouvel administrateur délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- La démission de Monsieur Stany VAN BIESEN de son mandat d'administrateur délégué est actée.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009015355/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Medea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 22.507.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009015531/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.